

Monsieur François FILLON

Hotel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 26 janvier 2010

Monsieur le Premier Ministre,

Le 15 décembre 2009, les organisations syndicales de salariés, CFTC, CFDT, CGC, CGT, FO-FGTA, ainsi que trois organisations professionnelles d'employeurs, la CPIH, la FAGIHT et le SYNHORCAT, toutes représentatives du secteur des hôtels-café restaurants, ont signé un avenant à la Convention Collective Nationale dans le cadre du Contrat d'Avenir organisant la réduction du taux de la TVA à 5.5% dans la restauration.

Certaines organisations, non signataires, semblent vouloir s'opposer à l'extension de cet avenant au prétexte fallacieux qu'il viendrait remettre en cause la totalité de l'avenant n°2 du 5 février 2007, et notamment, les règles organisant la durée et l'aménagement du temps de travail dans notre secteur... au risque d'entraîner disent-elles « *un tsunami de procédures et de recours* ».

Aujourd'hui, nous, organisations syndicales de salariés et organisations professionnelles d'employeurs signataires, confirmons et garantissons par la présente le maintien dans la branche d'activité des dispositions de l'avenant n°2 du 5 février 2007 à ladite Convention Collective Nationale relatives à :

- la durée et l'aménagement du temps de travail (Titre II)
- le travail de nuit (Titre IV)
- le temps partiel (Titre V)
- les classifications (Titre VI)
- la prévoyance (Titre VII)
- les chèques vacances (Titre VIII).

Nos organisations maintiennent, en tant que de besoin, que l'avenant n°6 du 15 décembre 2009 n'annule pas l'avenant n°2 du 5 février 2007 mais remplace exclusivement les seules dispositions de l'avenant n°2 du 5 février 2007 ayant la même nature et le même objet.

Nous renouvelons, en conséquence, par la présente la demande d'extension d'ores et déjà formulée auprès de votre ministère en charge du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de nos plus respectueuses salutations.

CFTC
CFDT
CFE-CGC
CGT
FO-FGTA
CPIH
FAGIHT
SYNHORCAT